

CHRISTIAN DETRE



commissaire
aux comptes

*MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES*



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ALLIER

Association loi 1901
Siège social : 2 rue de la Rebondine
03330 BELLENAVES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ALLIER

Association loi 1901
Siège social : 2 rue de la Rebondine
03330 BELLENAVES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'association OCCE DE L'ALLIER relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. FONDEMENT DE L'IMPOSSIBILITE DE CERTIFIER

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Allier, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de votre association dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels rappelle que les comptes rendus financiers de 316 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 316 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 318 sur 318 lors de l'exercice précédent) ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 14 janvier 2021

Christian *DÉTRÉ*

 commissaire
aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 03 ALLIER

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	433,41	433,41			Fonds propres	67 014,74	70 299,60
Terrains					Report à nouveau	1 222 668,61	1 194 328,68
Constructions					Résultat de l'association	160 134,31	26 245,13
Installations et matériels d'activités				83,88	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 019,58	4 019,58			Total	1 449 817,66	1 290 873,41
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	63 897,62	49 585,62
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	4 452,99	4 452,99		83,88	Provisions pour charges	1 023,05	
					Total	64 920,67	49 585,62
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	836,70		836,70	946,60	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				804,40	Fournisseurs	3 417,00	3 693,24
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	4 575,84	3 714,36
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 591,83		5 591,83	2 464,52	Comptes courants OCCE	147,36	59,10
Trésorerie	1 516 117,71		1 516 117,71	1 343 338,39	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	357,20	
Charges constatées d'avance	689,49		689,49	287,94	Produits constatés d'avance		
Total	1 523 235,73		1 523 235,73	1 347 841,85	Total	8 497,40	7 466,70
TOTAL	1 527 688,72	4 452,99	1 523 235,73	1 347 925,73	TOTAL	1 523 235,73	1 347 925,73

OCCE 03 ALLIER

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	235 689,28	255 136,04
Ventes de produits	545 774,29	745 612,79
Prestations de service et animations	65 981,81	119 244,18
Subventions d'exploitation	262 033,35	395 143,73
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	114 929,46	248 612,33
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		10 585,41
Total	1 224 408,19	1 774 334,48
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	332 598,02	409 817,53
Variation des stocks de fournitures à céder	109,90	(375,30)
Achats de fournitures administratives	916,25	1 649,41
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	545 310,58	1 073 104,30
Aides financières		
Impôts et taxes	411,42	3 494,49
Salaires	21 640,00	10 724,33
Charges sociales	1 913,53	1 840,76
Autres charges	110 116,19	239 652,71
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	46 411,69	45 739,26
Dotations aux provisions et dépréciations	1 023,05	
Reports en fonds dédiés	14 312,00	5 270,02
Total	1 074 762,63	1 790 917,51
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	149 645,56	(16 583,03)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 029,33	21 481,62
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 029,33	21 481,62
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 029,33	21 481,62
RESULTAT COURANT (I + II)	160 674,89	4 898,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	56 112,11	110 382,76
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	56 112,11	110 382,76
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	56 652,69	89 036,22
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	56 652,69	89 036,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(540,58)	21 346,54
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	160 134,31	26 245,13
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	131 477,50	130 075,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	131 477,50	130 075,00

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE 03 ALLIER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 523 235,73 €	1 347 925,73 €
Résultat de l'exercice :	160 134,31 €	26 245,13 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	316	318
dont coopératives et foyers agrégés :	316	318
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	25 243	25 649
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	3 640
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 961	1 090
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	131 478 €	130 075 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 50 639 € soit environ 4,93% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 03 ALLIER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.										
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.										
Résultat exercice :	160 134,31	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>5 677,96</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>154 456,35</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	{	dont	5 677,96	pour le siège départemental	}	dont	154 456,35	pour les C.R.F. agrégés	
{	dont	5 677,96	pour le siège départemental								
}	dont	154 456,35	pour les C.R.F. agrégés								
Autres créances :	5 591,83	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>5 591,83</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	{	dont	5 591,83	pour le siège départemental	}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
{	dont	5 591,83	pour le siège départemental								
}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs								
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Autres dettes :	357,20	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>357,20</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	{	dont	357,20	pour le siège départemental	}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
{	dont	357,20	pour le siège départemental								
}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs								
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Disponibilités :	1 516 117,71	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>138 992,75</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>1 377 124,96</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	138 992,75	pour le siège départemental	}	dont	1 377 124,96	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	138 992,75	pour le siège départemental								
}	dont	1 377 124,96	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		4 357,99	par C.R.F. agrégé.								

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	46 411,69	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>83,88</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>46 327,81</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	{	dont	83,88	pour le siège correspondant aux amortissements	}	dont	46 327,81	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
{	dont	83,88	pour le siège correspondant aux amortissements								
}	dont	46 327,81	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements								
soit en moyenne environ		146,61	par C.R.F. agrégé.								
Total des produits :	1 291 549,63	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>108 984,81</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>1 182 564,82</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	108 984,81	pour le siège départemental	}	dont	1 182 564,82	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	108 984,81	pour le siège départemental								
}	dont	1 182 564,82	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		3 742,29	par C.R.F. agrégé.								
Total des charges :	1 131 415,32	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>103 306,85</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>1 028 108,47</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	{	dont	103 306,85	pour le siège départemental	}	dont	1 028 108,47	pour les C.R.F. agrégés,	
{	dont	103 306,85	pour le siège départemental								
}	dont	1 028 108,47	pour les C.R.F. agrégés,								
soit en moyenne environ		3 253,51	par C.R.F. agrégés								
Résultat net moyen :		488,79	par C.R.F. agrégé.								

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	0,5
Total	1,0	0,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : RETKOOP		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	316	318
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	316	318
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	262	262
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	10	10
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 03 ALLIER

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	433,41	433,41			Fonds propres	67 014,74	70 299,60
Terrains					Résultat du siège départemental	5 677,96	(3 284,86)
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités				83,88	Total	72 692,70	67 014,74
Autres immobilisations corporelles	4 019,58	4 019,58			FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	63 897,62	49 585,62
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	1 023,05	
Total	4 452,99	4 452,99		83,88	Total	64 920,67	49 585,62
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	836,70		836,70	946,60	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				804,40	Fournisseurs	3 417,00	3 693,24
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	4 575,84	3 714,36
Autres créances	5 591,83		5 591,83	2 464,52	Comptes courants OCCE	147,36	59,10
Trésorerie	138 992,75		138 992,75	119 479,72	Autres dettes	357,20	
Charges constatées d'avance	689,49		689,49	287,94	Produits constatés d'avance		
Total	146 110,77		146 110,77	123 983,18	Total	8 497,40	7 466,70
TOTAL	150 563,76	4 452,99	146 110,77	124 067,06	TOTAL	146 110,77	124 067,06

OCCE 03 ALLIER

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	50 478,00	43 603,30
Ventes de produits	513,00	638,70
Prestations de service et animations	7 114,05	9 348,25
Subventions d'exploitation	34 518,00	31 640,00
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	5 365,58	5 822,24
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		10 585,41
Total	97 988,63	101 637,90
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	112,50	930,40
Variation des stocks de fournitures à céder	109,90	(375,30)
Achats de fournitures administratives	916,25	1 649,41
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	62 639,32	97 528,93
Aides financières		
Impôts et taxes	411,42	3 494,49
Salaires	21 640,00	10 724,33
Charges sociales	1 913,53	1 840,76
Autres charges		86,25
Dotations aux amortissements	83,88	247,12
Dotations aux provisions et dépréciations	1 023,05	
Reports en fonds dédiés	14 312,00	5 270,02
Total	103 161,85	121 396,41
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(5 173,22)	(19 758,51)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	10 996,18	13 527,83
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	10 996,18	13 527,83
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	10 996,18	13 527,83
RESULTAT COURANT (I + II)	5 822,96	(6 230,68)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 025,59
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		3 025,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	145,00	79,77
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	145,00	79,77
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(145,00)	2 945,82
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 677,96	(3 284,86)
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	50 050,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	50 050,00	

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 5 677,96 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement n° 2019-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	433,41			433,41
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 183,63			3 183,63
Mobilier de bureau	835,95			835,95
Immobilisations en cours				
Total	4 452,99			4 452,99

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	433,41			433,41
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 099,75	83,88		3 183,63
Mobilier de bureau	20%	835,95			835,95
	Total	4 369,11	83,88		4 452,99

2. Immobilisations financières

Néant.

3. Stocks

Agendas et guide du maître

836,70

4. Coopératives et usagers divers

Néant.

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

6. Autres créances

Subvention à recevoir

2 112,00

Régies d'avance missions

606,19

Régie d'avance Bastian

143,64

Produits à recevoir Fédération OCCE

2 730,00

5 591,83

7. Trésorerie

Caisse d'Epargne

18 674,22

Crédit Agricole

6 406,24

Crédit Coopératif

4,78

Livret A Caisse d'Epargne

82 380,98

Intérêts CSL

1 225,81

Intérêts CAPCIEL

10 378,46

Intérêts livret A

278,04

Intérêts courus obligations

18 787,72

Intérêts courus CAT

856,50

138 992,75

8. Charges constatées d'avance

Assurances payées d'avance (4/12)

689,49

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		1 023,05		1 023,05
Provisions pour charges		1 023,05		1 023,05
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		1 023,05		1 023,05

Dotations / reprises d'exploitation	1 023,05
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	1 023,05

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

Projets	Début	Dotations	Reprises	Fin
Comenius Occe	24 443,69			24 443,69
Projets culturels	2 033,59			2 033,59
Drac 10/11	2 067,90			2 067,90
Montluçon IEN 10/11	1 150,57			1 150,57
Projets culturels 11/12	1 138,00			1 138,00
Projets culturels 12/13	2 250,66			2 250,66
Projets culturels 13/14	2 775,35			2 775,35
Drac 14/15	1 709,45			1 709,45
Drac 15/16	4 035,24			4 035,24
Erasmus 16/17	0,00			0,00
Drac 16/17	1 800,34			1 800,34
Drac 17/18	711,73			711,73
Rectorat 17/18	199,08			199,08
Rectorat 19/20		2 200,00		199,08
Drac 19/20		12 112,00		199,08
Fonds dédiés sur subventions	49 585,62	14 312,00		63 897,62

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Fournisseurs 3 417,00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 180,16
Urssaf	356,61
Retraite complémentaire	237,52
Prévoyance	31,28
Charges sur congés payés	215,84
Uniformation	591,43
Etat IS à payer	963,00
	4 575,84

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale 147.36

8. Autres dettes

Coopératives scolaires 357.20

9. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	25 243	25 649
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,87 €	0,59 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	50 486,00	43 603,30
Cotisations versées à la Fédération	28 524,59	28 470,39
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	28 524,59	28 470,39

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	25 242,00	31 640,00
Subventions conseil régional	9 276,00	
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	34 518,00	31 640,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

Autres aides 2 539.80

4. Produits exceptionnels

Néant.

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles 145,00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevances trimestrielles de 345,64 €. Echéance du contrat : 01/04/2023) 5 184,60

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition, par la mairie de Bellen&ves, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 2 rue de la Rebondine (environ 60 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Caisse d'Épargne et Crédit Agricole

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Les comptes pivot créés pour les besoins de cette mutualisation, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, ne figurent pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	319	319
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 367 K€	1 223 K€
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	10 996,18	13 527,83
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%